

SALLE DES ASSOCIATIONS :

Occupation conditionnée à la location de la salle polyvalente, cette dernière restant prioritaire. Deux manifestations ne peuvent avoir lieu simultanément.

Habitants de la commune	
Week-end	100 €
1 Journée (en semaine uniquement 09h J1/ 09h J+1)	60 €
Habitants extérieurs à la commune/associations extérieures à la commune	
Week-end	150 €
1 Journée (en semaine uniquement 09h J1/ 09h J+1)	100 €
Occupation annuelle, créneau fixe une fois par semaine	350 €
Associations communales, sur demande de réservation	GRATUIT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT TOUTES LES SALLES :

- **CHEQUE DE CAUTION de 1000 € pour toutes les salles, contrat de location et attestation d'assurance obligatoires.**
- **Les associations communales bénéficiant de la gratuité des salles sont considérées comme partenaires de la commune, elles devront rendre compte de leur actualité (invitation assemblée générale et/ou copie du bilan moral et financier).**
- **Les activités hebdomadaires dispensées par un intervenant rémunéré devront faire l'objet d'une location de salle.**
- **Ménage à la charge des locataires pour toutes les salles. Forfait ménage possible, à souscrire auprès de l'entreprise indiquée sur les contrats de location des salles.**